

Accord-cadre de prestations intellectuelles pour l'accompagnement à l'intensification immobilière dans les ZAE

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	Lot 1 : 25-00730 Lot 2 : 25-00731 Lot 3 : 25-00732
Date limite de remise des plis	25 août 20225 à 12h00
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R. 2124-2 alinéa 1 – Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Un groupement de commandes a été constitué conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

Le coordonnateur est : Grand Paris Aménagement

Adresse : 11 rue de Cambrai - Bâtiment 033 75945 PARIS Cedex 19

Les membres du groupement sont :

- Grand Paris Aménagement – Parc du pont de Flandre 11 rue de Cambrai 75945 Paris cedex 19 RCS Paris - SIRET 64203694100036
- EPA Orly Rungis Seine Amont – 2 avenue Jean Jaurès – 94600 Choisy-le-Roi - RCS Créteil - SIRET 49908428300021
- SPLA-IN Porte Sud du Grand Paris – Immeuble « Carré Haussmann » 52 boulevard de l'Yerres – 91030 Evry-Courcouronnes cedex - RCS Evry - SIRET 83380444600015
- SPLA-IN Roissy Pays de France – Parc du pont de Flandre 11 rue de Cambrai 75945 Paris cedex 19 RCS Paris – SIRET 98027165400017

Et toute filiale ou structure soumise au code de la commande publique, qui serait créée par l'un des membres du groupement au cours de la période de validité de l'accord-cadre.

■ Description de la prestation :

Grand Paris Aménagement souhaite conduire, dans un cadre partenarial avec les collectivités et les acteurs institutionnels mobilisés, des études pré-opérationnelles facilitant l'intensification des ZAE à travers des partenariats publics privés renouvelés.

L'objectif de cet accord-cadre est d'outiller l'établissement pour la réalisation de ces études (audit et stratégie de positionnement des ZAE, analyse du foncier mobilisable, 1ère approche des conditions de réalisation de projet) afin d'accompagner les collectivités et les entreprises dans leur projets d'intensification de Zones d'Activités Economiques à toutes les échelles (ZAE, sous-secteurs stratégiques, parcelles, bâtiments).

Cet accord-cadre s'articule ainsi en trois lots :

- Lot 1 : Expert en développement économique (« Stratégie économique » : compléments au diagnostic économique permettant de mobiliser l'écosystème économique local pour amorcer des démarches d'intensification du foncier privé en ZAE)
- Lot 2 : Architecte-urbaniste / économiste de la construction (« Stratégie d'optimisation, de densification et d'intensification de l'usage du foncier économique et du bâti en ZAE » (analyse du « stock » foncier mobilisable, étude de densification d'une parcelle, ...)
- Lot 3 : Fiscaliste / Expert immobilier / Comptable ou analyste expert en financement des projets entreprises (Lot 3 : « Etudes financières et projections fiscales », approche des conditions financières de réalisation et des Impacts fiscaux des projets d'intensification du foncier privé en ZAE)

Code CPV	Libellé CPV
71241000	Études de faisabilité, service de conseil, analyse
71000000	Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection
79300000	Études de marché et recherche économique ; sondages et statistiques
71242000	Préparation du projet et de la conception, estimation des coûts

■ **Caractéristiques principales du contrat :**

 Objet du contrat	Accord-cadre de prestations intellectuelles pour l'accompagnement à l'intensification immobilière dans les ZAE
 Acheteur	Grand Paris Aménagement
 Type de contrat	Accord-cadre multi-attributaires à bons de commande sans minimum et avec maximum
 Structure	<p>Marché allotie en 3 lots :</p> <p>Lot 1 : Expert en développement économique ;</p> <p>Lot 2 : Architecte-urbaniste / économiste de la construction ;</p> <p>Lot 3 : Fiscaliste / Expert immobilier / Comptable ou analyste expert en financement des projets entreprises</p>
 Lieu d'exécution	Ile-de-France
 Durée	2 ans reconductible tacitement 1 fois pour la même durée
 Pénalités de retard	$P = V \times R / 3000$
 Variation des prix	Révisables (formule)
 Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

Les prestations sont décomposées comme suit en **3 lots**.

Type	Objet
Consultation	Accord-cadre de Prestations intellectuelles pour l'accompagnement à l'intensification immobilière dans les ZAE
Lot	Lot n°1 : Expert en développement économique – sans montant minimum – montant maximum 50 000, 00 € HT sur toute la durée d'exécution de l'accord-cadre, reconduction comprise.
Lot	Lot n°2 : Architecte-urbaniste / économiste de la construction – sans montant minimum – montant maximum 400 000, 00 € HT sur toute la durée d'exécution de l'accord-cadre, reconduction comprise.
Lot	Lot n°3 : Fiscaliste / Expert immobilier / Comptable ou analyste expert en financement des projets entreprises – sans montant minimum – montant maximum 150 000, 00 € HT sur toute la durée d'exécution de l'accord-cadre, reconduction comprise.

La forme retenue pour l'exécution du contrat est **à bons de commande sans minimum et avec maximum** multi-attributaire en application des articles R2162-2, R2162-4 2° et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique.

Le contrat est conclu pour une durée initiale de deux ans à compter de sa notification. Il pourra être renouvelé une fois pour une nouvelle durée de deux ans.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- BPU ;
- DQE ;
- CCAP ;
- CCTP ;
- Et le présent règlement de consultation.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **5 jours** avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ Multi-attribution :

Sous réserve de disposer d'un nombre suffisant d'offres, le contrat sera attribué à :

- **2 opérateurs économiques pour les lots 1 et 3 maximum**
- **3 opérateurs économiques pour le lot 2 maximum**

dont les offres sont les plus économiquement avantageuses et donc les mieux classées sur la base des critères d'attribution.

Un opérateur économique pourra être déclaré attributaire sur les trois lots. Mais les offres des opérateurs répondant sur 2 ou 3 lots devront être indépendantes et autoportantes.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. **Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.**

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) comprenant la partie l'attestation sur l'honneur sur les interdictions de soumissionner cochée
Déclaration d'effectif	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années
Pouvoir de signature	Pouvoir de signature de la personne habilitée à engager juridiquement l'entreprise (ou KBis). En cas de groupement, délégation de signature des cotraitants.
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Références présentées par les candidats	<p>En cas de groupement : 6 pages A4 maximum de présentation de l'équipe et 4 références ciblées pour chaque membre de l'équipe (format libre), CV des intervenants en annexes ; 5 pages si le candidat se présente seul :</p> <p>Choix de références adaptées aux missions décrites dans le CCTP.</p> <p>Pour le lot 1 : références en audit / animation / gestion de zone d'activité, références en animation de démarches collectives auprès d'entreprises, dans une optique de développement économique, démarches de ce type réalisées sous maîtrise d'ouvrage de collectivités locales</p> <p>Pour le lot 2 : références en diagnostic et stratégie d'optimisation de foncier économique et d'intensification bâimentaire en zone d'activité, en conception de zone d'activité, en conception architecturale de projets d'immobilier d'activité privés</p> <p>Pour le lot 3 : références en montage de projets immobilier, en projection fiscale de projets immobiliers / d'aménagement et en approche financière des projets immobiliers.</p>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Remarque :

Les entreprises nouvellement créées pourront apporter la preuve de leurs capacités par tout autre document équivalent. Pour apprécier les capacités de ces entreprises, pourront notamment être produits les renseignements suivants :

- pour les capacités économiques et financières : une déclaration appropriée de banque, production d'une attestation d'un agent d'assurance garantissant la conclusion d'un contrat en cas d'attribution, etc.
- pour les capacités techniques et professionnelles : titres d'études et/ou expérience professionnelle des responsables, liste des matériels possédés par l'entreprise, attestation de fourniture en cas d'attribution de marché, etc.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
BPU	<i>Bordereau de prix unitaire à remettre au format excel</i>
DQE	<i>Détail quantitatif estimatif à remettre au format excel</i>
Mémoire technique	<i>Le mémoire technique sera de nature à permettre l'appréciation des critères et sous-critères de la valeur technique de l'offre, tels que définis à l'article 4.</i>

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : [https://www.marches-publics.gouv.fr/..](https://www.marches-publics.gouv.fr/)

Les copies de sauvegarde doivent être adressées à : serviceachats@grandparisamenagement.fr

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Grand Paris Aménagement

Département des achats et des marchés

11 rue de Cambrai - Bâtiment 033 75945 PARIS Cedex 19 –

Pli pour la consultation : Accord-cadre d'études d'accompagnement de l'intensification des usages en zone d'activité économique

Lot 1 : Expert en développement économique

Lot 2 : Architecte-urbaniste / économiste de la construction

Lot 3 : Fiscaliste / comptable/ expert en analyse de capacité de financement des projets entreprises

.....

NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union

européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Modalités de signature des offres

Les offres n'ont pas à être remises signées. Le marché transmis par voie électronique sera signé uniquement par l'attributaires du marché. **Toutefois, il est fortement recommandé aux candidats de soumettre l'offre signée.**

L'acheteur impose la signature électronique du marché par l'attributaire. L'acte d'engagement sera signé par le seul candidat attributaire. Il en sera de même des déclarations de sous-traitance, le cas échéant.

Le marché sera signé au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique.

Les certificats de signature électronique utilisés doivent être **conformes au règlement n°910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dit « eIDAS »**.

La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement.

- La liste de ces prestataires est publiée, pour la France, par l'ANSSI : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>
- Pour les candidats européens, la Commission européenne tient également une liste des prestataires de confiance : <https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR/3>

Le candidat peut également utiliser un certificat ne figurant sur aucune de ces listes mais délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement.

Si le candidat utilise un autre outil de signature que celui du profil acheteur, il doit transmettre le « mode d'emploi » permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique. En revanche, lorsque le signataire utilise le certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement et l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur, il est dispensé de transmettre la procédure de vérification de la signature électronique.

Les certificats qualifiés de signature électronique délivrés en application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, abrogé à compter du 1er octobre 2018, demeurent régis par ses dispositions jusqu'à l'expiration de leur date de validité. Seuls les formats de signature PAdES, CAdES et XAdES sont acceptés.

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil qui, entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

Tous les documents remis signés par le candidat doivent comporter une signature originale. Les dossiers de candidature ou d'offre qui comporteraient une signature scannée seront considérés comme irréguliers et rejetés en conséquence.

■ Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « dématérialisée » sera examinée.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt
- odt, ods, odp, odg

- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

En cas de rematérialisation par le pouvoir adjudicateur des pièces transmises par voie dématérialisée, l'attributaire recevra par courrier postal l'acte d'engagement qu'il devra retourner signer.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (50 %)	Prix sur la base du DQE
2. Valeur technique (50 %)	<p><u>Pour les 3 lots</u></p> <p>Moyens humains de l'équipe (5%) : 6 pages A4 maximum de présentation de l'équipe et de 4 exemples ciblés de missions équivalentes réalisées pour chaque membre de l'équipe et CV des intervenants en annexes (format libre) : Compétences, expériences et références des personnes mobilisées en lien avec les missions attendues.</p> <p>Critère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compétences des membres de l'équipe selon les qualifications et les missions déjà réalisées et organisation du travail et répartition des tâches entre les membres de l'équipe mais aussi avec le MOA (5%) <p>- Proposition méthodologique (45%) : mémoire méthodologique de 15 pages A4 maximum, illustrées par des exemples de livrables pour des missions équivalentes : Le candidat devra exposer sa lecture et sa compréhension des enjeux des missions présentées dans le cahier des charges. Le candidat détaillera ensuite la méthodologie du travail qu'il propose pour réaliser les missions, en détaillant les outils dont elles disposent (notamment les bases de données mobilisées), les délais de réalisation envisagés (en tenant compte des hypothèses exprimées par le MOA dans le DQE)</p> <p>Sous-critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension des attentes et des enjeux par mission (10%) - Méthodologie proposée, outils mobilisés, planning prévisionnel (respect voire optimisation des hypothèses du DQE) et organisation du travail avec la MOA (20%) - Qualité et pertinence des exemples des livrables illustrant les missions prévues par lot au CCTP (10%) - Qualité, lisibilité et dimension pédagogique des exemples de livrables pour des missions similaires (5%)

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Paris
7 rue de Jouy
Paris
75181 Paris Cedex 04
Téléphone : 01 44 59 44 00
Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr
Télécopie : 01 44 59 46 46
Site internet : paris.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaire candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)